

Que va devenir le blé OGM cultivé en Argentine ?

Description

Le blé transgénique « *résistant à la sécheresse* » a été cultivé cette année en Argentine sur 55 000 hectares. Ce blé est autorisé depuis 2020 mais sa commercialisation était conditionnée à l'autorisation brésilienne de l'importer. Le Brésil est un marché important pour le blé argentin. Que va devenir ce blé OGM ? L'opposition des meuniers, tant brésiliens qu'argentins, au blé transgénique reste, elle, intacte.

En octobre 2020, l'Argentine autorisait à la culture le blé transgénique HB4, en théorie « *résistant à la sécheresse* » [1] [2] et tolérant aux herbicides à base de glufosinate d'ammonium [3] mis au point par Trigall, une entreprise créée par Bioceres (Argentine) et le semencier français Florimond Deprez, entreprise de l'actuel président de l'interprofession semencière française Semae. Cette autorisation donnée était soumise à une condition, clairement résumée dans l'article 2, ainsi rédigé : « *il est établi par la présente que la société Instituto de Agrobiotecnología Rosario S.A. (INDEAR S.A.) (NDLR : une filiale de Bioceres) devra s'abstenir de commercialiser les variétés de blé portant l'événement IND-ØØØ412-7, jusqu'à ce qu'elle obtienne l'autorisation d'importation au Brésil* ». Cette condition avait été demandée tant par les professionnels que par le Conseil national de la recherche scientifique et technique d'Argentine (Conicet). La condition est donc bien de « *s'abstenir de commercialiser* ». La culture et le stockage, eux, restent donc autorisés sans condition.

Le Brésil doute encore

Au Brésil, la CTNBio, qui gère les autorisations d'OGM, s'est réunie plusieurs fois (encore récemment en octobre 2021) sans néanmoins aboutir à une décision d'importation ou non pour ce blé. De leur côté, les grandes entreprises de meunerie, réunies au sein de l'association brésilienne de l'industrie du blé (Abitrigo), s'opposent toujours à cette autorisation. Elles viennent d'annoncer qu'elles n'achèteraient plus de blé à l'Argentine si cette dernière persévérait dans la culture de ce blé génétiquement modifié (voir encadré 1 : « *la politique du fait accompli* »).

En Argentine également, des syndicats agricoles, des meuniers et des organismes stockeurs continuent d'exprimer leur refus de ce blé transgénique.

Bioceres annonce pourtant, dans son rapport financier [4], qu'en 2020 avaient été cultivés 7000 hectares de ce blé transgénique (par 25 agriculteurs) et que cette surface est passée à 55 000 hectares en 2021 (par 225 agriculteurs) [5].

À quoi est donc destinée la récolte de ces cultures si elle ne peut pas être vendue ? À être stockée en attendant des jours meilleurs ? À être transformée pour d'autres marchés ? Est-ce en partie pour la production de semences, elles aussi stockées en attendant des perspectives commerciales ? Auquel cas, il est à noter que 55 000 hectares de blé permettent de récolter de quoi ensemercer près de 400 000 hectares. La sole de blé en Argentine oscillait ces dernières années entre 5 et 6 millions d'hectares. Le rapport fiscal mentionne par ailleurs une augmentation par 7,8 de l'« *actuelle surface de multiplication* » par rapport à l'année dernière, ce qui permet d'obtenir des variétés adaptées à 75 % du marché potentiel en Argentine [6]. Il est possible que Bioceres s'attendait à ce que le Brésil autorise

ce blé quand elle l'a mis en culture, dès mars 2021. L'atermoisement du Brésil a dû les surprendre. Interrogés par *Inf'OGM*, l'association des semenciers argentins (ASA) et Florimond Deprez n'ont pas répondu à nos questions.

Seul Bioceres nous a finalement répondu.... Mais leur réponse ne dissipe qu'en partie les larges zones d'ombre qui entourent cette récolte. L'entreprise nous précise : *« Bien que nous n'ayons pas encore l'approbation brésilienne pour le blé HB4, nous avons commencé un programme appelé « Programme HB4 », principalement orienté vers la multiplication des semences pour un lancement commercial ultérieur (après autorisation). Il s'agit d'un programme de multiplication des stocks à identité préservée »*. Bioceres nous explique, ensuite, que ce programme passe par des contrats avec des producteurs. Ainsi l'entreprise sait, en théorie, où sont exactement les champs de blé OGM. *« Au début du contrat, les semences HB4 sont fournies au cultivateur avec d'autres produits de la société – en particulier des produits qui réduisent davantage l'empreinte carbone du cultivateur – et ensuite le cultivateur est responsable de toutes les tâches de soin de la culture jusqu'à la récolte. Au moment de la récolte, l'entreprise rachète la totalité de la production au cultivateur, dont elle est propriétaire »*. Les semences ainsi produites, si elles répondent aux normes de qualité que s'est fixé Bioceres, sont stockées *« pour être multipliées lors de la saison de plantation suivante ou pour être éventuellement mises sur le marché si elles sont approuvées »*. Bioceres précise enfin que *« cependant, toute la production n'est pas considérée comme une semence et une partie du grain est jetée. Dans ce dernier cas, le système comprend des contrats avec des transformateurs qui sont prêts à traiter ces céréales et à les acheminer vers un marché spécifique ou à les vendre pour, par exemple, l'alimentation animale »*.

La production de semences à grande échelle, bien que légale, semble malgré tout périlleuse, du fait des contaminations possibles... Mais le fait qu'une partie de la récolte soit transformée pose question, car cela s'apparente à de la commercialisation, laquelle est clairement conditionnée...

Bioceres a investi énormément dans la technologie HB4 (voir encadré 2 : *« le blé HB4 ou l'agriculture numérique »*). Dans le rapport fiscal de septembre 2021, elle indique par exemple que *« les services externalisés et les dépenses de publicité ont augmenté de 1,6 million de dollars, principalement en raison du déploiement du programme HB4 et du déploiement de la plateforme numérique »*. Plus loin, on apprend que *« les dépenses de recherche et développement ont totalisé 2,0 millions de dollars au cours du trimestre, contre 0,8 million de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2020. Environ deux tiers des dépenses de R&D du trimestre étaient liés au développement de semences et de traits, y compris les enregistrements de produits, ainsi que la poursuite par la Société des approbations réglementaires de la technologie HB4. L'autre tiers était lié au développement de nouveaux biofongicides et biostimulants pour le traitement des semences et les applications foliaires pour les cultures de blé et de soja, y compris les enregistrements de ces nouveaux produits dans différents pays »*.

[La politique du fait accompli](#)

En 2003, le président Lula décrétait une autorisation temporaire du soja transgénique RR (RoundUp Ready) car il avait déjà envahi le sud du pays. Des semences étaient en effet arrivées en contrebande depuis l'Argentine. *Inf'OGM* écrivait alors : » *Le Président Lula avait déjà autorisé la commercialisation de soja transgénique de la récolte 2002-2003 plantée illégalement dans le Sud du pays avec des semences argentines de contrebande pour éviter des pertes substantielles. Adopté après plusieurs jours de débats, ce décret ne revêt, pour le Gouvernement, qu'un caractère « exceptionnel » et « vise à clarifier le statut juridique des cultures OGM »* « . [7] [8]

En Inde, le coton Bt avait lui aussi été autorisé par le gouvernement devant le fait accompli. Des milliers d'hectares avaient d'ores et déjà été semés. [9]

Par ce même procédé, le blé transgénique argentin pourrait-il se retrouver dans les champs brésiliens pour forcer le gouvernement à prendre une décision l'autorisant ?

Le marché réagit

Immédiatement, les exportateurs liés au Centre des exportateurs de céréales (CEC) ont demandé au ministère de l'Agriculture argentin quelles mesures de contrôle de la récolte avaient été mises en place afin d'éviter tout type de mélange avec les céréales conventionnelles.

Le gouvernement argentin a alors mandaté l'Institut national des semences (Inase), un organisme décentralisé du ministère de l'Agriculture, pour créer une « *Commission d'audit du blé HB4* ».

La journal *La Nación* [10] a eu accès à une note adressée aux exportateurs par Marcelo Alós, secrétaire à l'alimentation, à la bioéconomie et au développement régional (ministère de l'Agriculture). Cette note exigerait » *la déclaration de la quantité totale de blé à récolter* « , » *la quantité de blé à stocker comme semence jusqu'à sa commercialisation* « , » *des informations sur les lieux, la forme et les quantités stockées* « . Il a aussi déclaré qu'il exigerait des mesures de sécurité, notamment que « *le blé stocké dans ces conditions, après un certain temps, [devra] être détruit dans sa capacité de germination* » .

L'article 3 de cette note précise en effet que « *sur le matériel déclaré, le détenteur est autorisé à en conserver jusqu'à vingt pour cent (20 %) en tant que « semences » , et doit identifier, dans ce cas, le lieu de stockage et ses conditions, afin de permettre son contrôle et sa vérification* ». Le reste, est-il encore indiqué, doit être « *désactivé dans son pouvoir germinatif et/ou transformé, et la commission est informée du lieu de transformation, du calendrier de travail et de la destination de celui-ci, dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement (article 4)* ». Pour la campagne 2021/2022, « *l'inventaire définitif des surfaces ensemencées, la superficie de chaque lot et le polygone géo-référencé correspondant, les coordonnées complètes des responsables de chaque établissement et les contrats d'ensemencement correspondants doivent être présentés* ». Enfin, l'article 10 stipule que « *la conservation de la moitié, au maximum, du volume récolté lors de la campagne agricole 2021/2022 est autorisée, en tant que semences, et la transformation avec perte du pouvoir germinatif et la destination finale du reste doivent être organisées et signalées à la Commission...* ».

D'après le journal *Bichos de campo*, « *le ministère de l'agriculture publiera bientôt une résolution détaillant les mesures de contrôle que le gouvernement national a mises en œuvre pour empêcher l'introduction de blé GM dans la chaîne commerciale* ».

» [\[11\]](#).

Ces mesures rassureront-elles les entreprises de meunerie et les exportateurs ? Empêcheront-elles la contamination de blé ou de farine non OGM ?

Les acteurs de la filière ne semblent pas totalement rassurés

Toujours selon le journal *Bichos de campo*, Fernando Rivara, président de la Fédération des collecteurs de grains, aurait déclaré que *« la mesure de l'Inase n'est pas suffisante, c'est un patch qui ne produira pas de résultats et nous ne savons pas comment elle sera mise en œuvre »*. Plus précisément, il explique *« [qu']il y aura 225 moissonneuses qui récolteront du blé GM en même temps, car il s'agit d'une récolte qui se fait en peu de temps, pour faire place à la plantation de soja de deuxième génération »*. Alors *« que vont faire les moissonneurs après avoir battu un champ ? Vont-ils nettoyer les machines pendant toute une journée pour qu'il n'y ait aucune trace de grain de blé GM ? Qui certifie le nettoyage des camions et des wagons ? Les usines de silo où le blé GM est stocké ne vont-elles pas le stocker avec du blé conventionnel pendant deux ou trois ans ? Vers quel port vont-elles l'exporter ? Dans quel moulin vont-elles le moudre ? Ils n'ont aucune idée de ce que c'est que de nettoyer un moulin, ils s'en fichaient, ils se sont comportés avec une irresponsabilité scandaleuse »*. Pour lui, la seule issue possible est de détruire totalement et entièrement la récolte de ce blé transgénique.

Quant au Centre des Exportateurs de Céréales, son président, Gustavo Idígoras, a demandé à l'État de rendre publics tous les systèmes de contrôle afin que les acheteurs du Brésil (et d'ailleurs dans le monde) puissent être certains que l'Argentine commercialise du blé qui n'est pas transgénique.

En Argentine, dans une lettre ouverte adressée au président Alberto Fernández, la Fédération des collecteurs de grains exprimait ses préoccupations et mentionnait *« le risque commercial que l'autorisation commerciale du blé GM implique pour la chaîne de production du blé, et pour l'économie argentine »*.

Historiquement, plusieurs tentatives ont été faites pour commercialiser un blé génétiquement modifié. Ces projets ont échoué devant l'opposition forte des consommateurs. Le blé transgénique HB4 réussira-t-il, lui, à s'ouvrir des marchés et trouver des consommateurs pour l'acheter ?

Le blé HB4 ou l'agriculture numérique

Bioceres parle de *« programme HB4® »*. Grâce à ce dernier, précise Bioceres, *« la société apporte des solutions numériques pour soutenir les décisions des cultivateurs et assurer une traçabilité de bout en bout de la production »*. Cette idée est précisée dans le rapport fiscal. Bioceres note en effet : *« Les semences HB4® (...) seront commercialisées comme un produit intégré, EcoSeed®. (...) En plus de fournir des EcoSeeds pour la culture, le programme HB4 comprend des technologies de nutrition et de protection des cultures de nouvelle génération de Bioceres pour cultiver du blé (EcoWheat®) et du soja (EcoSoy®). Le programme HB4 comprend également des applications numériques qui donnent aux producteurs l'accès à des images et des données par satellite pour surveiller la santé des cultures, les conditions du sol et les conditions météorologiques, des informations qui aident à optimiser la*

production. En plus de générer un ensemble étendu et détaillé de données issues des champs de production HB4 de chaque agriculteur, champs qui sont surveillés via ces applications numériques, Bioceres applique et exploite la science des données et la technologie block-chain à d'autres domaines de la chaîne de valeur de l'agriculture, tels que le stockage, la logistique et la transformation afin de garantir l'identité HB4 et une traçabilité complète de la ferme à la table ».

date créée

09 Nov 2021